



Personnes ayant des déficiences auditives

Quelques chiffres généraux du ministère de la Santé permettent de dresser un premier tableau des problèmes d'audition en France :

- 5 millions de personnes concernées
- 2 millions ont moins de 55 ans
- 1 Français sur 2 ne fait jamais évaluer son audition
- 2 millions de personnes sont exposées dans leur profession à des niveaux de bruit souvent dangereux pour l'audition
- 700 enfants naissent sourds chaque année
- 800 surdités reconnues chaque année en France mais de nombreuses ne sont pas déclarées
- 38 % des personnes qui consultent le font suite aux pressions de leurs proches
- 30 000 à 50 000 jeunes et adolescents présentent des altérations graves ou sévères du système auditif
- 2 500 000 personnes de tout âge souffrent d'acouphène (sifflement et bourdonnement)
- 7 millions de Français vivent dans des zones de bruit excessif, comme les abords d'autoroute ou d'aéroports
- 130 €, c'est la somme que la sécurité sociale rembourse sur un appareillage coûtant en moyenne 4225 € contre 100 % au Danemark
- 90 000 à 130 000 €: c'est le coût d'une surdité professionnelle. Les experts prévoient pour les années à venir : 3 000 à 4 000 surdités professionnelles par an

Types d'affection : surdités (de perception, de transmission, héréditaires,...) surdité brusque ou idiopathique, acouphènes, presbycusie, Vieillesse de l'oreille, traumatismes auditifs, surdité de naissance... Des solutions existent désormais et permettent de ne pas rester coupé du monde.

Exemples de

Personnes sourdes signantes, communiquant en Langue des Signes Française (LSF) et/ou oralistes, pratiquant parfois le Langage Parlé Complété (LPC)

Personnes

Personnes malentendantes ou devenues-sourdes oralistes et recourant à l'écrit et/ou l'amélioration des conditions d'écoute

concernées

**Principales
incapacités et
difficultés
courantes
à l'origine de
gênes
et situations de
handicap**

Entendre les messages sonores, comprendre ce qui est dit (ou écrit dans certain cas), communiquer, activités rendues d'autant plus difficiles que l'ambiance sonore et les réverbérations acoustiques pour les malentendants sont non propices.

L'environnement visuel non neutre gêne parfois également à la compréhension.

Adresse utile

Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif (UNISDA) – à l'Institut National des Jeunes Sourds
254, rue St Jacques - 75005 - Paris
01.44.07.22.59 – www.unisda.org

Sources : Guide « Des bâtiments publics pour tous – Accessibilité et confort d'usage » (ministère de l'Équipement) / Données extraites du site Internet du ministère de la Santé (avril 2003 et plan 2010 – 2012 pour les personnes sourdes ou malentendantes de février 2010)



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

Délégation Ministérielle à l'Accessibilité – Josiane Vilalta – Chargées d'Études

www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite